Demande de retraite en ligne commune à tous les régimes

14 novembre 2019
à Montpellier
Hôtel Océania le Métropole

Carsat Retraite & Santé au travail Languedoc-Roussillon
RETRAITE COMPLEMENTAIRE agirc-arrco
cicas RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
msa santé famille retraite services L'essentiel & plus encore

Sommaire

05 Communiqué de presse

07 Intervenants

09 Une mission commune

10 Un gain de temps pour les assurés

10 Un service pour le plus grand nombre...

11 ... simple, pratique et sécurisé

12 Une démarche en ligne accompagnée

13 Le périmètre du service

14 Une continuité de l'offre de service Info Retraite

16 La Carsat

18 L'Agirc-Arrco

20 La MSA du Languedoc et la MSA Grand Sud

23 Annexes

Communiqué de presse

Les régimes de retraite se réunissent pour offrir aux assurés un service de demande de retraite plus simple, pratique et sécurisé.

Rencontre avec la Carsat Languedoc-Roussillon, l'Agirc-Arrco, les MSA du Languedoc et Grand Sud, le jeudi 14 novembre 2019 à Montpellier pour découvrir « la demande de retraite en ligne commune à tous les régimes ».

Depuis plusieurs années, les régimes de retraite de base et complémentaires se sont coordonnés pour permettre aux seniors d'effectuer plus simplement et rapidement leurs démarches de retraite.
Cette simplification des démarches présente un double avantage, tant pour les assurés que pour les régimes. D'une part, elle permet aux assurés de déclencher en une seule action la demande pour l'ensemble des régimes obligatoires auprès desquels ils ont cotisé. D'autre part, la collecte d'informations et des pièces justificatives est plus simple pour les régimes.

La demande de retraite en ligne dispose de nombreux avantages :
- Simple, une seule demande pour l'ensemble des régimes
- Pratique, tout se fait en ligne,
- Sécurisé, via l'utilisation de FranceConnect.

Ce nouveau service en ligne est bien sûr accompagné. L'outil a été pensé pour assister les assurés avant, pendant et après leur demande : vidéo pédagogique, conseils pratiques, saisies modifiables, récapitulatif des données etc... sont mis à disposition des assurés.

Contact presse Carsat Languedoc-Roussillon :
Elodie Spagnuolo : 04 67 12 93 71 elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr

Contact presse Agirc-Arrco :
Virginie Belloir : 01 71 72 12 49 / 06 99 66 84 94 vbelloir@agir-arrco.fr

Contacts presse MSA du Languedoc :
Sylvie Parenti : 04 67 34 80 91 / 06 83 32 31 95 parenti.sylvie@languedoc.msa.fr
Margareth Bonne : 04 67 34 80 84 bonne.margareth@languedoc.msa.fr

Contact presse MSA Grand Sud :
Nathalie Guérin : 04 68 11 77 56 guerin.nathalie@grandsud.msa.fr

Intervenants

Carsat Languedoc-Roussillon : Madeleine Medolago, Directrice
Carsat Languedoc-Roussillon : Elodie Meissel, Directrice de l'assurance retraite
Agirc-Arrco : Frédéric Coutard, Directeur Retraite Agirc-Arrco
MSA du Languedoc : Philippe Moroni, Directeur de la protection sociale et représentant MSA Grand Sud

Une mission commune vers la simplification

La demande de retraite en ligne commune à tous les régimes répond à un besoin de simplification des démarches pour les assurés. Elle est le fruit du travail commun de tous les régimes de retraite. Ce projet phare représente une évolution majeure de l'offre de service proposée sur les espaces personnels des régimes et sur le compte retraite du site info-retraite.

Il répond à la mission de l'Union Retraite, le groupement d'intérêt public (GIP) qui réunit les régimes de retraite obligatoires, de base et complémentaire, de rendre effectif le droit à l'information et de favoriser le développement de services communs à l'ensemble des régimes.

La demande de retraite en ligne commune vient s'ajouter aux services déjà existants : simulateur de retraite M@rel, relevé de carrière, correction de la carrière, attestations de paiement et fiscales pour les retraités etc...

Un gain de temps pour les assurés

Pour les assurés, il permet de réaliser **une seule démarche pour l'ensemble des régimes** auprès desquels ils souhaitent demander leur retraite. Plus besoin de compléter et de transmettre plusieurs formulaires ou demandes en ligne auprès de différents régimes.

De plus, ils suivent leur demande de retraite grâce au service de suivi en ligne.

Par ailleurs, pour les régimes, **il facilite la collecte des informations et des pièces justificatives** nécessaires à la liquidation des droits de leurs assurés.

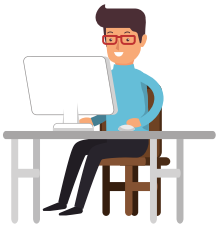

Un service pour le plus grand nombre...

Le service de demande de retraite couvre les assurés **des 35 régimes de retraite**.
Il s'adresse aux assurés qui demandent leur retraite avec une date d'effet postérieure au 1er avril 2019 et qui remplissent les critères suivants :

- être authentifiés FranceConnect ;
- avoir au moins encore une retraite à liquider ;
- avoir atteint l'âge minimum d'ouverture des droits (à la date de départ souhaitée), selon les règles associées à chaque régime ;
- respecter les règles définissant le délai de dépôt maximum autorisé pour chaque régime sélectionné.

... simple, pratique et sécurisé

Le service est proposé par tous les régimes de retraite obligatoires. Il dispose de nombreux avantages pour simplifier la demande de retraite des assurés proches de la retraite.

- **Simple** : une seule demande de retraite pour l'ensemble des régimes. Le formulaire de demande en six étapes est personnalisé et pré-rempli.
- **Pratique** : une démarche 100 % dématérialisée. La saisie des informations personnelles, le dépôt des justificatifs obligatoires et le suivi de la demande se font en ligne.
- **Sécurisé** : la connexion se fait avec FranceConnect, l'accès aux services publics en ligne est sécurisé.
- **Gratuit**
- **Garanti l'accès aux droits** : tous les régimes auxquels ils ont cotisé sont automatiquement proposés.

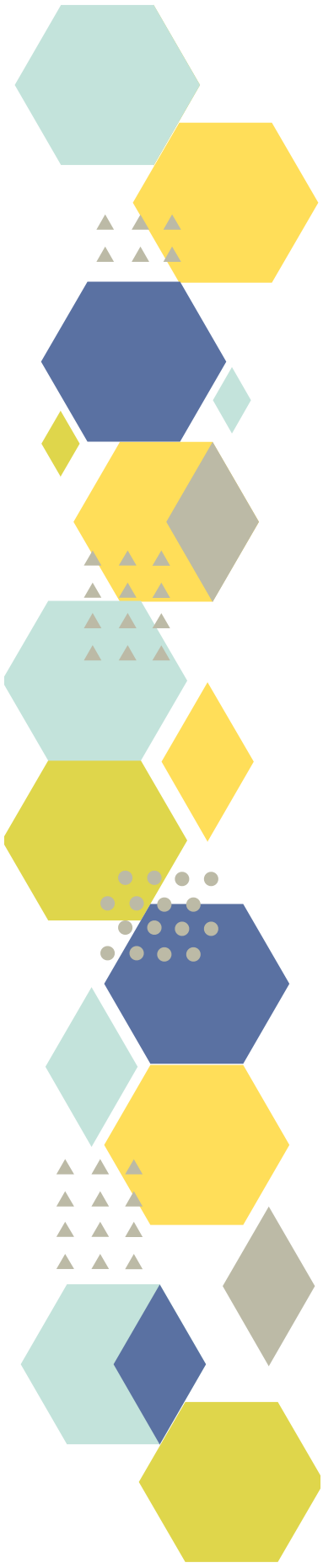

Une démarche en ligne accompagnée

Demander sa retraite est une démarche importante pour les assurés. Le service en ligne est conçu pour qu'ils puissent la réaliser dans les meilleures conditions :

- avant de commencer, une vidéo pédagogique sur l'utilisation du service et des conseils pratiques sont disponibles ;
- lors de la saisie, les informations peuvent être modifiées dans un délai de 90 jours. La demande peut être enregistrée et complétée plus tard ;
- au moment de l'envoi, un récapitulatif des informations renseignées est proposé et un e-mail de confirmation de la réception par les régimes de la demande, est envoyé. Les régimes qui traitent la demande peuvent contacter les assurés pour des précisions.

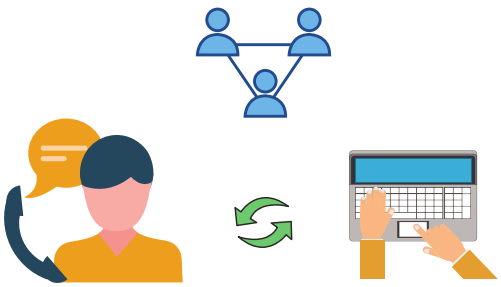

Le périmètre du service

La demande de retraite en ligne commune à tous les régimes concerne la **phase de demande de retraite.**
La liquidation des droits reste traitée dans chacun des régimes. Ce service concerne uniquement les retraites de droits directs. Au second semestre 2019, la demande de reversion en ligne sera proposée.

Les types de demande

Le service dans sa première version prend en compte les motifs de demandes de retraite les plus fréquents, soit **95 % des demandes.**

Seuls quelques motifs de demandes particuliers ne sont pas pris en compte pour l'instant :

- retraite progressive ;
- retraite anticipée des assurés handicapés ;
- retraite pour pénibilité (loi 2010) et dispositif amiante.

Il est possible que certains de ces cas soient intégrés dans des versions ultérieures du service. En attendant, les assurés concernés doivent faire leur demande auprès de leurs régimes de retraite directement, selon leurs procédures habituelles.

A l'automne 2019, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au service : intégration des élus de l'Ircantec, possibilité de différencier les demandes de départ au sein des différents types de retraites des professions libérales (régime de base, régime complémentaire, régime optionnel, régime de l'ASV) par exemple.

Une continuité de l'offre de services mutualisée

La demande de retraite s'inscrit dans la continuité de l'offre de services commune à tous les régimes.

Ces services sont disponibles sur les espaces personnels des sites MSA, Assurances Retraite et Agirc-Arrco et sur www.info-retraite.fr depuis le compte retraite :

- **Voir ma carrière** : obtenir une vision chronologique de la carrière. Les éventuelles anomalies et/ou périodes d'activités professionnelles pour lesquelles les régimes n'ont pas d'information sont signalées.
- **Corriger mon relevé de carrière** : signaler les éventuelles anomalies et/ou périodes d'activités professionnelles détectées par le service « Voir ma carrière » aux régimes.
- **Relevé de carrière** : récapitulatif des droits à la retraite acquis (régimes de base et complémentaires).
- **Estimation retraite (M@rel)** : récapitulatif des droits acquis accompagné d'une estimation de la retraite à plusieurs âges de départ possible.
- **Suivi de mes demandes** : suivre les demandes de correction de carrière.
- **Suivi de ma demande de retraite**
- **Mes attestations de paiement, Mes attestations fiscales et Mon historique de paiement (pour les retraités)**

A propos d'Info Retraite

Info Retraite identifie les services développés en commun par l'ensemble des régimes pour simplifier la retraite des assurés. Les services proposés sont disponibles sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr et sur ceux de certains régimes. Info Retraite est géré par l'Union Retraite, le groupement d'intérêt public (GIP) qui réunit les organismes de retraite, de base et complémentaire.

INFO RETRAITE

Le site officiel qui simplifie la retraite

La CARSAT Languedoc-Roussillon

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Languedoc-Roussillon est un organisme de droit privé chargé de l'exécution d'une mission de service public. Elle met en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels. Elle exerce ses missions auprès des salariés, retraités et entreprises sur la région Languedoc-Roussillon.

Préparer et payer la retraite par répartition

Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à la carrière des assurés. Elle informe les salariés tout au long de leur vie professionnelle. Au moment du passage à la retraite, la Carsat conseille les futurs retraités et facilite leurs démarches. Elle calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois. Interlocuteur unique des entreprises, elle les accompagne pour établir leur déclaration annuelle de données sociales.

Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie

La Carsat conseille et aide les assurés fragilisés dans la recherche de solutions adaptées à leur situation (sensibilisation sur les questions de santé, les démarches liées aux soins, prévention du risque de désinsertion professionnelle, dispositifs favorisant le retour à domicile après une hospitalisation).

Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail

La Carsat coordonne et développe la prévention des risques Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP). Elle cible des activités à risque, intervient dans les entreprises et auprès des branches professionnelles. Elle propose une offre de formation, une offre documentaire ainsi que des dispositifs d'aides financières pour soutenir le développement de la prévention dans les entreprises.

La CARSAT Languedoc-Roussillon

Retrouvez l'ensemble des informations et services sur : www.carsat-lr.fr

Rejoignez-nous sur You Tube et Twitter

Chiffres clés (2018)

La Carsat Languedoc-Roussillon c'est 709 salariés...

Pour les actifs :

- 10 agences retraite et 8 antennes du service social de proximité
- 60 351 assurés rencontrés en agence retraite
- 247 910 appels téléphoniques et 48 481 courriels traités

Pour les retraités :

- 3,9 milliards d'euros de pensions versés à 541 418 retraités
- 42 076 personnes accompagnées par le service social

Pour les entreprises :

- 2 millions d'euros d'aides financières versés aux entreprises au titre de la prévention des risques professionnels

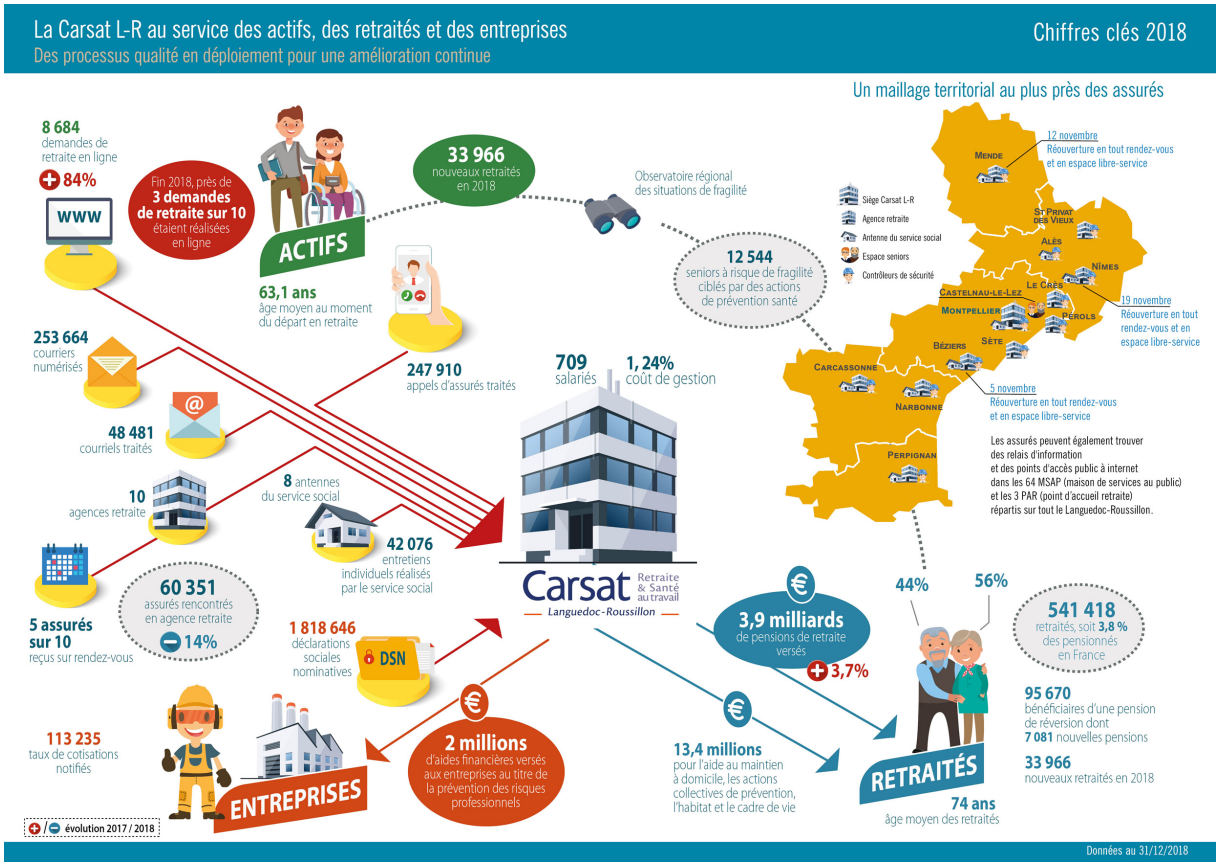

L'Agirc-Arrco

Fondés respectivement en 1947 et en 1961 et pilotés par les partenaires sociaux, l'Agirc et l'Arrco, régimes de retraites obligatoires des salariés du secteurs privé ont fusionné au 1er janvier 2019. Régime de retraite par répartition, le régime unifié Agirc-Arrco collecte des cotisations salariales et patronales auprès de 18,4 millions d'actifs, de 1,6 millions d'entreprises et de 2,5 millions de particuliers employeurs. Il verse des retraites à 12,6 millions de retraités et gère les comptes de points de 40 millions de personnes qui n'ont pas encore liquidé leurs droits à la retraite. 96% des actifs ont cotisé, cotisent ou cotiseront à un moment ou à un autre de leur vie professionnelle à l'Agirc-Arrco.
La retraite complémentaire s'ajoute à celle qui est versée par le régime de base de la Sécurité Sociale. Les 79 milliards d'euros de prestations versées en 2018 sous forme de retraite ou de réversion représentent un quart des retraites versées en France.

Agirc-Arrco : un seul régime pour tous les salariés du secteur privé

Sous l'impulsion des partenaires sociaux, le régime s'est depuis longtemps engagé pour une gestion de retraite plus efficiente. C'est ainsi qu'est né pour les entreprises, les salariés et les retraités, le régime unifié Agirc-Arrco, fruit des accords de 2015 et 2017.

Ce nouveau régime point d'orgue de 70 années de rapprochements, de convergence et de fusions, s'inscrit dans la continuité des deux régimes Agirc et Arrco.

Au service d'une retraite plus simple et plus lisible

L'Agirc-Arrco engage ses nombreux savoir-faire au service d'une retraite plus simple et plus lisible, pour que chacun puisse anticiper et se préparer tout au long de sa carrière. Cette démarche menée depuis plus de dix ans en collaboration avec l'ensemble des régimes de retraite s'est concrétisée par le lancement d'une offre mutualisée de services. La déclaration unique de retraite en ligne en mars 2019 est le dernier exemple en date destiné aux futurs retraités. Autre outil commun à tous les régimes, le simulateur M@rel, développé à l'origine par l'Agirc-Arrco est désormais incontournable pour appréhender les choix de vie et de carrière. Plus de 2 millions de simulations ont été effectuées sur l'année 2018, soit près de 50% de plus qu'en 2017.

L'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco propose une application mobile Smart'retraite

la seule application retraite dédiée aux actifs, futurs retraités et retraités. Elle permet d'accéder sur son smartphone aux principaux services de l'Agirc-Arrco : visualisation de la carrière, planning des démarches à effectuer, demande de retraite et suivi de l'avancement du dossier... En 2018, Smart'retraite a conquis 74500 utilisateurs soit plus de 65 % de plus par rapport à 2017 son année de lancement.

Une expertise au service de tous

Une expertise au service de tous : le service digital lesexpertsretraite-agirc-arrco.fr permet de recevoir gratuitement en ligne sous 48 h une réponse personnalisée aux questions que se pose l'internaute sur la retraite. Et cela quels que soient, son âge, ses régimes de retraite ou sa situation.

Une proximité avec ses clients renforcée

En complément de sa présence digitale, l'Agirc-Arrco entretient une relation de proximité avec ses clients via un réseau national de centres d'information (CICAS) : 100 centres d'information répartis sur tout le territoire auxquels s'ajoutent 300 lieux de permanences et 5 plateformes téléphoniques joignables via un numéro unique. Ils mobilisent au total 800 conseillers.
Fort de ses engagements ambitieux et concrets au bénéfice des assurés, l'Agirc-Arrco s'appuie sur l'expertise de ses collaborateurs, son réseau territorial de proximité et sa longue expérience dans la convergence de régimes de retraite, pour porter le changement, la simplification et ainsi contribuer à construire le système de retraite demain.

Quelques chiffres en Languedoc-Roussillon

1 CICAS par département pour accompagner à l'ouverture de droits à la Retraite Complémentaire et Ircantec, soit :

- 20 points d'accueil sur la région LR
- 30 collaborateurs
- 17 109 RV assurés en 2018
- 1 252 personnes reçues lors de la 4e édition des RDV de la retraite du 29 septembre au 5 octobre 2019.

L'Agirc-Arrco en Languedoc Roussillon c'est également :

- 3 centres de gestion : Klesia, MMH et AG2R LM
- 1 Centre de Prévention du Bien Vieillir Agirc-Arrco Occitanie Est
- 1 Espace Aidant : pilote national
- 1 Espace Emploi Agirc-Arrco

Les MSA du Languedoc et Grand Sud

La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie. Elle est leur interlocuteur unique et gère leur protection sociale de façon globale. Elle verse toutes les prestations auxquelles ils ont droit : prestations familiales, santé, retraite... et elle assure également le recouvrement des cotisations. Au-delà de la couverture légale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social. C'est le seul régime de sécurité sociale qui prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette organisation en guichet unique facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet aux caisses de mieux les connaître et de leur proposer une prise en charge personnalisée et adaptée à leur situation.

En outre, acteur reconnu sur les territoires, la MSA met en oeuvre diverses offres et services accessibles à l'ensemble des populations rurales et qui viennent compléter la protection sociale et créer de l'animation et du lien social dans le monde rural.

Elle dispose d'un lien particulièrement fort avec ses adhérents qui élisent tous les cinq ans leurs délégués cantonaux. Sur le terrain, les 1800 délégués de la MSA du Languedoc et Grand Sud, issus de toutes les composantes de la profession (exploitants, salariés et employeurs) jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. Ce système est la concrétisation des valeurs du mutualisme qui repose sur trois piliers : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale et participe de la présence de la MSA au plus proche de ses adhérents.

- La MSA du Languedoc couvre les départements du Gard, de l'Hérault et de la Lozère et gère plus de 250 000 ressortissants et ayants droit.
- La MSA Grand Sud couvre les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales et gère plus de 158 000 ressortissants et ayants droit.

Les MSA du Languedoc et Grand Sud

La MSA, interlocuteur des futurs retraités

La MSA informe sur les droits, conseille sur les démarches à effectuer afin d'organiser au mieux le départ à la retraite : consultation personnalisée, point sur sa retraite et enfin la dépose de la demande de retraite qui se fait maintenant en ligne.

Sur les site de la MSA du Languedoc et Grand Sud, après connexion à votre espace privé, parmi les choix proposés dans les services en ligne, le choix du bloc "retraite" vous permet d'accéder au service de demande de retraite du site www.info-retraite.fr

Le service en ligne : une communication originale à la MSA

Le service en ligne de retraite s'inscrit dans une démarche de communication décalée : le départ à la retraite fait partie des thèmes de la web série MSA « Fallait le dire plus tôt » qui est diffusée depuis de la mi-septembre sur le site Internet, MSA TV et les réseaux sociaux. Cette série traite aussi de changement de situation et de la demande d'aide au logement.

Chaque épisode met en scène Jacques Trauma, un psychiatre, avec des adhérents MSA : Yves, Anne et M. Bessier.

Cette saga humoristique et décalée a pour but d'interpeller nos adhérents pour leur faire connaître la richesse et la variété de l'offre MSA en ligne.

Venez la découvrir à partir du 16 septembre et retrouvez tous les mois Jacques dans de nouvelles aventures.

Rendez-vous sur notre site Internet et sur :

http://www.msatv.fr/fallait-le-dire-plus-totmsatv.fr/fallait-le-dire-plus-tot

Facebook MSA @mymsa

Twitter MSA du Languedoc @msa_languedoc

La MSA du Laguedoc et Grand Sud

Les chiffres de la retraite 2018 Languedoc

Nombre de bénéficiaires d'un avantage vieillesse :

- 124 717 salariés agricoles
- 37 842 non-salariés agricoles

Montant de prestations servi (avantages principaux, complémentaires, FVS et ASPA compris) :

- 453 196 449 euros pour les salariés et non-salariés agricoles

Les chiffres de la retraite 2018 Grand Sud

Nombre de bénéficiaires d'un avantage vieillesse :

- 72 468 salariés agricoles
- 26 755 non-salariés agricoles

Montant de prestations servi (avantages principaux, complémentaires, FVS et ASPA compris) :

- 287 000 000 euros pour les salariés et non-salariés agricoles
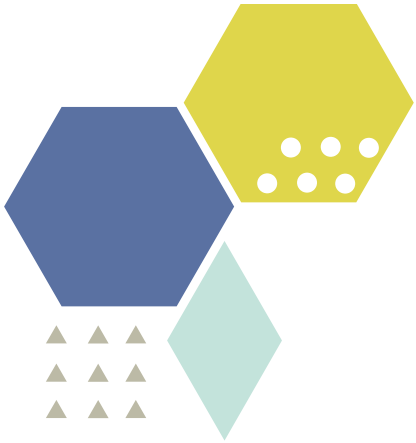
Chiffres clés